

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2017

Présents : Mrs CENATIEMPO, GUILLE, VALENTIN, VERTAURE, Mmes OZENDA, DHOYE et CAVAGNA.

Procurations : Mr BRAILLY à Mme DHOYE
Mr ESPIG à Mr CENATIEMPO
Mme SULTANA à Mme OZENDA

Excusée : Mme MEYER.

Secrétaire de séance : Mr GUILLE a été désigné secrétaire de séance.

1/ Demande d'approbation d'ajout de deux points à l'ordre du jour

Mr le Maire demande de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Réajustement budgétaire demandé par la Trésorerie

A l'unanimité, cette délibération est rajoutée à l'ordre du jour et fera l'objet de la délibération n°7,

- Recrutement d'un employé technique

A l'unanimité, cette délibération est rajoutée à l'ordre du jour et fera l'objet de la délibération n°8.

2/ Approbation PV séances du 15/12/2016 et du 5/01/2017

Mr le Maire propose de procéder à l'approbation des procès-verbaux des séances du 15 décembre 2016 et du 5 janvier 2017, dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

A l'unanimité, les PV des séances du 15 décembre 2016 et du 5/01/2017 ont été approuvés.

3/ Ouvertures de crédits sur budget principal de la commune

Mr le Maire informe qu'afin de pouvoir enregistrer comptablement le dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs sur le foncier non bâti, il faut procéder à l'ouverture de crédits suivante sur le budget 2016 :

7391171	Dégrèvement TFNB jeunes agriculteurs (D)	+160€
73111	Taxe foncière (R)	+160€

A l'unanimité, la décision d'ouverture de crédits sur le budget principal de la commune est approuvée.

4/ Modification statutaire CCPG

Mr le Maire rappelle que la composition de la CCPG est passée de 41 conseillers communautaires à 28. Ce changement a entraîné une modification des statuts qui doit être validé par chaque commune de la CCPG.

A l'unanimité, la modification statutaire de la CCPG a été validée.

5/ Décision modificative du budget principal

Mr le Maire informe que la délibération du 13 octobre 2016 concernant l'amortissement des subventions versées au budget assainissement a été prise de façon incomplète. Il convient donc de régulariser et de prendre une nouvelle délibération conforme.

		Prévisions	Réalisations	Ouverture crédits
6811	Dotations aux amortissements	26.632,00€	26.632,00€	+278.756,00 €
28041641	Amortissement des subventions	26.632,00€	26.632,00€	+278.756,00 €
198	Neutralisation des amortissements des subventions	0,00€	0,00€	+278.756,00 €
7768	Neutralisation des amortissements des subventions	0,00€	0,00€	+278.756,00 €

A l'unanimité, la décision modificative ci-dessus a été approuvée.

6/ Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2017

Mr le Maire propose conformément aux textes en vigueur, de délibérer sur le montant des dépenses d'investissement qui pourront être mandatées d'ici le vote du budget 2017 soit :

un montant budgétisé, dépenses d'investissement 2016 (hors chapitre 16): 198.800,00€
(232.504,00-33.704,00 = 198.800,00 €)

Conformément aux textes applicables, Mr le Maire propose au conseil de faire application de cet article à hauteur de 49.700,00 € (25% x 198.800,00 €)

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23, à hauteur de 49.700,00 €.

A l'unanimité, l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2017 présentée ci-dessus a été approuvée.

7/ Décision modificative au budget principal 2016

Mr le Maire informe que la Trésorerie demande un réajustement de la section de fonctionnement sur les lignes budgétaires 60612 et 66111 à régulariser à hauteur de 284 €. Monsieur le Maire propose la DM suivante :

6531 Indemnités des élus	-284,00 €
60612 Electricité	+96,00 €
66111 Intérêts des emprunts	+188,00 €

A l'unanimité, la décision modificative au budget principal 2016 ci-dessus a été approuvée.

8/ Délibération sur le recrutement d'un employé technique

Mr le Maire informe de la nécessité de recruter un employé technique et précise les caractéristiques du contrat de travail.

Le contrat de travail concerne le recrutement de Mr COUBES.

Nature et durée du contrat de travail : CAE de 5 ans maximum (soit 1 an renouvelable 4 fois)

Début du contrat : 1^{er} février 2017

Nombre d'heures : 35 heures/semaine

Taux horaire de rémunération : 11,75 € brut

Nombre d'heures mensuelles : 151,67 h

Salaire brut mensuel : 1.792,12 €

Salaire net mensuel : 1.450,00 €

Dans le cadre de ce contrat de travail, la commune bénéficiera d'une aide de l'état de 80% pendant 5 ans soit environ 700 €. Le coût mensuel pour la commune est de 1300,00 €.

Mr le Maire informe que les compétences et les qualifications de M.COUBES seront directement employées à l'ensemble des travaux d'entretiens, de rénovations des espaces publics de la commune, ce qui permettra de diminuer les dépenses d'intervention d'entreprises extérieures.

A l'unanimité, délégation est donnée à Mr le Maire pour la signature du contrat de travail désigné ci-dessus validant le recrutement de M.COUBES pour le poste d'employé technique.

L'ordre du jour épuisé,
la séance est levée à 19h18